



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DES LANDES

CONCOURS AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL 2008

(Concours interne et Troisième concours)

Spécialité « Logistique et sécurité »

Vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante (Durée : 2 heures; Coefficient 2)

Le présent document comprend 5 pages

Les candidats devront répondre directement sur les feuillets et les joindre à la copie d'examen prévue à cet effet.

Aucun nom, ni signe distinctif ne doit figurer sur ces feuillets.

Le nom sera uniquement inscrit sur la partie cachetée de la copie d'examen.

1) Sécurité incendie : 6 points

Question 1-1 : 1 point

Citez trois types d'extincteurs et la nature du feu à laquelle ils sont adaptés.

Question 1-2 : 1 point

Qu'est-ce qu'un Equipier de Première Intervention ? Quelle est sa formation ? Quelles sont ses missions ?

Question 1-3 : 1 point

Qu'est-ce qu'un ERP ?

Pourquoi et comment sont-ils classés ?

Sont-ils l'objet de visites particulières ?

Question 1-4 : 2 points

L'alarme incendie est-elle obligatoire dans un bâtiment public ?

Vous assistez à un départ de feu dans le bâtiment où vous travaillez. Que faites-vous ?

Question 1-5 : 1 point

Quelle signalisation de sécurité et quels affichages sont obligatoires dans un bâtiment recevant du public ?

2) Sécurité des personnes: 5 points

Question 2-1 : 1 point

Quelles sont vos obligations générales, en tant que responsable des ateliers municipaux, pour assurer la sécurité des agents qui y travaillent ?

Question 2-2 : 1 point

Vous utilisez, et donc vous stockez, des produits dangereux (portant des étiquettes de danger). Quelles sont vos obligations en la matière ?

Question 2-3: 1 point

Quelles sont vos obligations particulières, pour toute opération de chargement ou de déchargement, effectuée par une entreprise extérieure sur le domaine de la collectivité?

Question 2-4 : 1 point

Un agent a-t-il le droit de refuser l'accomplissement d'une mission que vous lui confiez s'il juge que celle-ci pourrait compromettre sa santé ou sa sécurité ?
Comment s'appelle cette procédure ? Quelles en sont les limites ?

Question 2-5 : 1 point

Citez deux documents obligatoires que vous devez tenir à jour et qui peuvent vous être demandés par les acteurs de la prévention des risques (ACFI, membres du CHS, médecins de prévention).

3) Hygiène et Formation: 9 points

Question 3-1 : 1 point

Vous venez de recruter un adjoint technique polyvalent. Avant de le laisser seul à son poste de travail quelles sont vos obligations ?

Question 3-2 : 1,5 point

Les ateliers municipaux sont équipés d'un transpalette à conducteur auto-porté. Qui peut utiliser cet appareil ?

Question 3-3 : 1 point

Qu'est-ce que l'habilitation électrique ?
Est-elle nécessaire pour changer une ampoule, ou effectuer une intervention sur un réseau hors-tension, dans un atelier ?

Question 3-4 : 1 point

Décrivez les mesures préventives générales que vous mettrez en œuvre, pour limiter les risques liés au port de charges des agents de votre service ?

Question 3-5 : 1,5 point

Quelles sont les dispositifs et dispositions réglementaires indispensables que vous préconisez pour pouvoir porter secours efficacement à un collègue, en cas d'accident ?

Question 3-6 : 1 point

Les vestiaires sont-ils obligatoires dans un atelier ? Comment doivent-ils être aménagés ?

Question 3-7 : 2 points

Un des agents du service souhaite organiser un « pot » pour fêter une promotion.
Écrivez une « note de service » qui réglementera l'organisation de cet événement.
